

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 19 mars 2021, avec l'ordre du jour suivant :

- Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents: Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, M. Romuald MALEC, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Laure DEVISME ayant donné procuration à Mme Delphine DE WOLF, Mme Corinne MELZASSARD ayant donné procuration à M. Duc DO, M. Romuald MALEC

Absents : Mme Muriel DARLOT, M. Quentin JULIA

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Arnaud ROY a été élu secrétaire de séance.

II) DÉLIBÉRATION

BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. Le Maire :

- Rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.
- Dit que par sa délibération n°01/2021 en date du 11 février 2021, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021.
- Précise que cette délibération a été transmise au Trésor Public de Montargis et que le mode de calcul choisi est erroné et qu'il convient d'adopter une autre délibération.

- Précise que le calcul validé par le Trésor Public est le suivant :

Budget principal 2020 et les décisions modificatives – les crédits reportés 2019

- Chap.10 : 8 113 €
- Chap.204 : 28 353 €
- Chap.21 : 280 476 €
- Chap.23 : 251 725 €

Soit un total de 568 667 €, **donc l'enveloppe est de : 142 166 € (25%)** qui peut être utilisée en partie ou en totalité pour des dépenses nouvelles dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à la hauteur de 142 166€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux de voirie route de Fontenouilles : Hameau de la Tuilerie et Allée du Cimetière : 69 000€ (investissement, art 2315)
- Assistance à Maîtrise d'œuvre, Travaux de voirie, route de Fontenouilles, Hameau de la Tuilerie et Allée du Cimetière : 2 300€ (investissement, art 2315)
- Travaux d'enfouissement Faubourg des Martyrs (pour partie) : 70 866€ (investissement, art 2315)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°01/2021 du 11 février 2021.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- Donne la parole à M. Duc DO. Celui-ci explique que la famille FROT a acquis des lithographies du peintre local Jean MOREAU et souhaiterait savoir si ces œuvres intéressent la Commune. Le prix (200€ par lithographie) est à négocier.

M. le Maire échange avec son Conseil Municipal. La question est de savoir où les exposer. L'idée serait de faire une animation, dans la maison de l'Ile de Canada, autour du peintre Jean Moreau. Mmes Merlin et Manteau se déplaceront pour voir les lithographies en question.

- Informe que la Commune vend 2 barnums (8mx16m), pour un total de 500€.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 18h50
